

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le participant:

- connaîtra les droits et les devoirs respectifs de l'employeur et du salarié, issus du contrat de travail
- connaîtra l'environnement légal et réglementaire et ses obligations

PUBLIC

Equipe de direction, équipe administrative, équipe travaux

PREREQUIS

- S'agissant d'une action de formation professionnelle pour adultes, la volonté d'implication de la part des participants est un facteur déterminant,
- Justifier d'une expérience professionnelle.

DUREE

- 2 jours en continu

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- -La documentation complète et appropriée
- -Les études de cas et tests de l'APROBA, spécifiques B.T.P.
- -Les échanges et les travaux en sous-groupes
- -La vidéo-projection
- -Les mises en situations
- -Une salle équipée de paper-board, d'un écran, avec disposition des tables en U
- -L'expérience de l'APROBA et sa connaissance du milieu B.T.P. (la formation sera assurée par un formateur APROBA ayant un minimum de 15 ans de pratique dans le métier).

PROGRAMME

IDENTIFIER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE OU LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER À UN FAIT PARTICULIER

ANALYSER LE CONTEXTE PARTICULIER

IDENTIFIER LA PROCÉDURE APPROPRIÉE

Le contexte juridique, son application au contexte particulier et les procédures envisageables :

- le contrat de travail
 - la hiérarchie des textes juridiques
 - les Conventions Collectives du Bâtiment et des Travaux Publics
 - les conditions de forme juridique du contrat de travail
 - les conséquences du contrat de travail
 - les différents types de contrat de travail
- le temps de travail
 - le Temps de Travail Effectif

- les limites légales à la durée du travail
- l'organisation de la durée du travail dans le Bâtiment
- le chômage intempéries
- les congés payés
- la rupture du contrat de travail
- les Registres
- le pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise
- le règlement intérieur

CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Les Instances Représentatives du Personnel :

- les Délégués du Personnel
- le Comité d'Entreprise
- le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

SUIVI ET EVALUATION

- -Une procédure d'auto-évaluation régulière des participants par des tests en début, en cours et en fin de formation
- -Une évaluation de la qualité de la formation par les participants, à chaque fin de formation (animation, documentation, moyens pédagogiques, ambiance, etc.)
- A l'issue de la formation est remise une attestation mentionnant : les objectifs de la formation, la nature et la durée de l'action et le résultat de l'évaluation des acquis.

DATES ET LIEUX

- Les 7 et 8 décembre 2017, à MULHOUSE
- Les 11 et 12 janvier 2018, à REIMS
- Les 14 et 15 février 2018, à REIMS

COUT

- 525 € h.t. (hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).